



Service émetteur : Service Santé Environnement
Affaire suivie par : Stéphan GYBELY
Courriel : Stephan.gybely@ars.sante.fr
Téléphone : 04.68.81.78.59
Réf. Interne : O:\DDT\DD66\SANTE ENVIRONNEMENT\PLU-
PAC-POS\AVIS PLU\avis Plu arrêté
Torreilles2016.doc

Date : **13 SEP. 2016**

Monsieur le Président
Perpignan Méditerranée Métropole
Hôtel de l'agglomération
11, boulevard Saint Assisclé
BP 20641
66006 Perpignan cedex

Vous nous avez consultés pour le projet du PLU de la commune de Torreilles.

La commune a pour projet l'ouverture à l'urbanisation de 4 secteurs situés en périphérie du tissu urbain.

Ces zones "Les Asparrots, Cœur Village, Aixugadou et Zone économique" vouées à être urbanisables vont accueillir 1150 habitants supplémentaires.

A l'horizon 2030 la population permanente serait de 4050 hab.

Après étude du dossier transmis, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler.

Par conséquent, j'émet un avis favorable à l'arrêté du Plu de la commune de Torreilles.

Le délégué départemental


Dominique Herman

Copie : mairie